

Convention du 18 septembre 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

RS 0.515.092; RO 2003 3133

Champ d'application le 13 septembre 2005, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Bélarus	3 septembre 2003 A	1 ^{er} février 2004
Bhoutan	18 août 2005 A	1 ^{er} février 2006
Burundi	22 octobre 2003	1 ^{er} avril 2004
Estonie	12 mai 2004 A	1 ^{er} novembre 2004
Ethiopie	17 décembre 2004	1 ^{er} juin 2005
Grèce*	25 septembre 2003	1 ^{er} mars 2004
Guyana	5 août 2003	1 ^{er} février 2004
Lettonie	1 ^{er} juillet 2005 A	1 ^{er} janvier 2006
Papouasie-Nouvelle-Guinée	28 juin 2004 A	1 ^{er} décembre 2004
Serbie-et-Monténégro*	18 septembre 2003 A	1 ^{er} mars 2004
Soudan	13 octobre 2003	1 ^{er} avril 2004
Turquie	25 septembre 2003 A	1 ^{er} mars 2004

* Réserves et déclarations.
Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celle qui figure au RO 2003 3147.

